

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
Email: cetim@bluewin.ch
Website: www.cetim.ch

Sous-commission de la promotion et la protection des droits de l'homme
56^{ème} session (26 juillet - 13 août 2004)
Point 2 de l'ordre du jour
Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants

Intervention orale du CETIM

Monsieur le Président,

On est bien loin aujourd'hui des espoirs de relations pacifiques entre les Etats sous l'égide de l'ONU, tels que suscités par la fin de la guerre froide.

En effet, ces dernières années, les Etats-Unis ont multiplié les interventions militaires unilatérales sous couvert de l'ONU, parfois en complicité avec elle, et même sans elle. De ce fait, les Etats-Unis violent les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et menacent gravement la paix et la sécurité internationales.

Il en est ainsi pour l'Irak, l'ex-Yougoslavie et l'Afghanistan, pour ne citer que ces derniers. S'agissant de l'ex-Yougoslavie, c'est l'OTAN, sous le leadership des Etats-Unis, qui a déclenché une offensive aérienne de 78 jours le 23 mars 1999. Le 10 juin de la même année les forces serbes se sont retirées du Kosovo et la force internationale mandatée par l'ONU, la KFOR l'a investi conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité. Ce bombardement de l'ex-Yougoslavie par l'OTAN, en court-circuitant l'ONU, marque le début des actions unilatérales des Etats-Unis au mépris de cette institution.

Ainsi, sans autorisation préalable du Conseil de sécurité et en réponse aux attentats du 11 septembre 2001, que nous condamnons tous, les Etats-Unis ont commencé à bombarder l'Afghanistan à partir du 7 octobre 2001. Une semaine après, l'ONU avalisait cette guerre et autorisait le déploiement en Afghanistan d'une force internationale de sécurité.

Le 20 mars 2003, la coalition américano-britannique a déclenché une agression militaire contre l'Irak, sous prétexte de la possession d'armes de destruction massive par le régime en place, qui s'est soldée par une occupation. Les Etats-Unis ont inauguré ainsi l'ère de la guerre préventive, ouvrant la porte à tous les abus. Deux mois après, l'ONU avalisait l'occupation de ce pays par la résolution 1483, adoptée par le Conseil de sécurité. Aujourd'hui, les violations des droits humains commises par les forces de l'occupation sont manifestes. Ces dernières sont non seulement incapables d'assurer la sécurité dans ce pays, mais elles ont également provoqué l'affluence de groupes intégristes en Irak.

En avalisant les agressions militaires des Etats-Unis, les membres du Conseil de sécurité contribuent ainsi à l'affaiblissement de l'ONU. En se confinant à un rôle purement humanitaire, l'ONU se présente comme subalterne, instrumentalisée et risque de perdre tout crédit aux yeux des peuples. Il est donc temps que l'ONU retrouve la place qui est la sienne pour un monde de paix, de justice, d'égalité et dans lequel tous les droits de l'homme sont respectés.

Pour conclure, le CETIM invite les Etats membres de l'ONU à :

- refuser le fait accompli ;
- s'opposer au court-circuitage et/ou à l'instrumentalisation de l'ONU ;
- œuvrer pour le dialogue et résoudre les différends entre les Etats par voies pacifiques conformément à la charte de l'ONU.

Genève, le 27 juillet 2004